

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 2 Mars 1897

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 24 février 1897, le tarif des droits et émoluments à percevoir par le greffier en chef du Tribunal Supérieur et par le greffier de la Justice de Paix a été réglé à nouveau et toutes dispositions contraires ont été abrogées.

NOUVELLES LOCALES

S. M. le Roi de Saxe, LL. AA. II. l'Archiduc François-Salvator et l'Archiduchesse Valérie, sont venus samedi faire visite à Leurs Altesses Sérénissimes.

Les Princes ont rendu dimanche ces visites, au Cap Martin.

La Ligue des Amis des Animaux donnera prochainement au Palais des Beaux-Arts sa fête annuelle dont S. A. S. Madame la Princesse a daigné accepter la présidence d'honneur.

Nous apprenons qu'une seconde réunion du Comité institué pour organiser les fêtes qui seront données à l'occasion du Congrès littéraire et artistique international, est fixée au jeudi 11 de ce mois, à 3 heures, au Gouvernement.

Rappelons que ce Congrès aura lieu du 17 au 24 avril, et que le Comité, présidé par M. le baron de Rolland, se compose de M. Dugué de Mac Carthy, vice-président, et de MM. Saige, Treppoz, Etienne Gastaldi, Georges Bornier, Ch^{er} de Loth, Mareschal, Lucien de Castro, Gustave Bérenger, Louis Copello, Ch^{er} Joseph Marquet, Félix Gindre, Paul Gallerand, François Médecin, Alexandre Noghès; secrétaire, M. Paul de Villeneuve.

C'est une véritable flottille qui a, la semaine dernière, visité le port de Monaco. Citons par ordre de dates :

Le 23 février, yacht à vapeur français *Iris* à M. Barriquand; 5 hommes d'équipage, capitaine Fournet, 3 passagers, 23 tonneaux de jauge; et le yacht à vapeur anglais *Grace-Darling*, à M. le comte Foy; 14 hommes d'équipage, capitaine James, 4 passagers, jauge 106 tonneaux. *Grace-Darling*, venait de Cannes et est reparti pour Menton.

Mercredi deux yachts à vapeur, l'un anglais, *Catania*, à M. le baron Alphonse de Rothschild, venant de Cannes, 33 hommes d'équipage, capitaine Catr, jauge 212 tonneaux; l'autre américain, *Namouna*, à M. Gordon-Bennett, venant de Menton, 55 hommes d'équipage, jauge 610 tonneaux.

Un autre yacht à vapeur anglais, *Catowmba*, à M. Norman Clark, venant d'Alger, est arrivé samedi; 14 hommes d'équipage, capitaine Evans, 4 passagers, jauge 78 tonneaux.

Signalons encore, samedi à 4 heures, l'arrivée du navire de guerre français l'*Utile*, ayant à bord M. le vice-amiral Brown de Colstoun, Préfet Ma-

ritime de Toulon, venant de Nice et allant à Menton.

L'*Utile* procédait à une inspection des côtes.

Enfin, dans la journée de dimanche, 28 février, le yacht à vapeur italien *Ondina*, venant de Gênes, à M. le comte Raggio, 9 passagers, 5 hommes d'équipage, capitaine Menada, 68 tonneaux de jauge.

La *Reine de Saba*, opéra de Goldmark, qui a été joué trois fois la semaine dernière sur la scène de Monte Carlo, comptera parmi les événements artistiques de la saison lyrique de 1897. Ce nouvel essai de décentralisation, consacré par un succès des plus chaleureux, justifie pleinement la haute et éclectique protection accordée chez nous à l'interprétation des œuvres remarquables de toutes les écoles et de tous les pays; le Beau, dans ses manifestations multiples, n'ayant point de patrie, ou plutôt n'en ayant qu'une : le monde entier.

La *Reine de Saba*, drame lyrique de Mosenthal, est depuis plusieurs années, admirée en Autriche, en Allemagne et en Italie. Il appartenait à M. Gunsbourg de nous donner la première audition de cette œuvre en langue française, d'après la version de M. Paul Solanges.

La partition de Goldmark a été fort appréciée, tout y est coloré, imposant et bien en situation, l'ouverture est absolument belle, les personnages sont dessinés avec art, qu'il s'agisse de Salomon, ce monarque dont la renommée éblouissante a traversé les âges; de la *Reine de Saba*, dont la majestueuse beauté et la passion violente émeuvent le spectateur, ou de la douce et malheureuse Sulamith vers laquelle vont toutes les sympathies, ou encore de l'hébreu Assad, partagé entre deux amours et mourant de l'un d'eux, chaque rôle conserve jusqu'à la fin sa figure originale, son caractère bien marqué.

Les chœurs sont superbes et l'interprétation a été supérieure à tous les points de vue.

M^{me} Héglon, de l'Opéra, possède une admirable voix de contralto qui lui permet de traduire avec autant de grâce que d'ardeur la folle et coupable passion de la *Reine de Saba*. Très belle, dans ses longs vêtements, M^{me} Héglon donne de son personnage une idée parfaite.

M^{lle} Lola Beeth, dont le genre de beauté, la voix et le chant forment un étrange contraste avec ceux de M^{me} Héglon, nous représente bien la douce Sulamith, la vierge aimante et abandonnée qu'a voulu peindre l'auteur. Toutes deux ont été chaleureusement acclamées et ont reçu d'innombrables et merveilleux bouquets.

On ne saurait oublier M^{lle} Francisca qui, dans le personnage d'Astaroth, trop effacé pour son beau talent et sa voix ample et souple, a su se tailler, à côté de ses deux étoiles, un vif et légitime succès.

M. Victor Maurel est resté, dans le rôle Salomon, l'impeccable artiste que nous ne cessons d'admirer. M. Vergnet donne à l'irrésolu Assad une personification toute spéciale, aussi bien comme chanteur que comme comédien. M. Boudouresque mérite des éloges pour sa façon d'interpréter le rôle du Grand Prêtre. Enfin, les chœurs,

savamment dirigés par M. Silvio Lazzari, et l'orchestre sous la conduite magistrale de M. Jehin, sont parfaits.

En somme, magnifiques soirées pour le compositeur, les artistes et le public.

M. Léon Jehin a fait entendre au dernier concert classique, jeudi 25, quatre pièces d'orchestre d'un jeune compositeur, M. Georges de Seynes, qui ont obtenu un très grand et franc succès.

M. de Seynes n'a que vingt ans. Elève du Conservatoire de Marseille, puis du Conservatoire de Paris, il a eu pour maîtres Diémer, Marmontel, Massenet, Fauré et Arthur Coquard.

Les pièces d'orchestre ayant été accueillies avec enthousiasme, M. Jehin a voulu donner une seconde audition des œuvres de M. de Seynes.

M. Queyla a chanté, au concert international de dimanche, une délicieuse mélodie de ce jeune maître, « Plainte », poésie de M. Paul Mariéton. Le succès a été égal à celui du 25 février. Il est permis d'après ce brillant début, de prédire à M. de Seynes un bel avenir, et une place remarquable parmi les maîtres.

Mardi soir, la Société Chorale l'*Avenir* a pris solennellement possession d'une bibliothèque, don de ses membres honoraires. La réception de ce meuble a donné lieu à une réunion tout à fait cordiale, des compliments mérités et des vœux sincères ont été échangés de part et d'autre.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Dans le but de faire face au mouvement important de voyageurs qui se produit chaque année au moment du retour des hivernants du littoral de la Méditerranée sur le Nord et l'Angleterre, la Compagnie P.-L.-M. a mis en marche tous les jours, depuis le 25 février dernier, les trains spéciaux de luxe L. 21 et L. 22.

En conséquence, le train L. 21 est fait deux fois de plus par semaine, soit les vendredis et dimanches, au départ de Paris, comme *Méditerranée*, et le train L. 22 a lieu trois fois de plus par semaine, savoir : les mardis et dimanches comme *Méditerranée* et les jeudis comme *Calais-Méditerranée* (retour).

Le Tribunal Supérieur a, dans ses audiences correctionnelles des 23, 25 et 26 février dernier, condamné pour infraction à des arrêtés d'expulsion, les nommés :

1^o Jean-Louis Negro, 40 ans, journalier, sans domicile fixe, vingt-quatre heures de prison ;

2^o Hyacinthe Gonnet, coiffeur, 43 ans, sans domicile, six jours d'emprisonnement et seize francs d'amende ;

3^o Jean Ferreri, manœuvre, 15 ans, demeurant au Carnier (Turbie), quarante-huit heures de prison.

C'est un grand succès qu'a obtenu mardi, à Nice, le Sport Vélocipédique Monégasque. Soixante membres environ, de cette Société, costumés en mousquetaires et en seigneurs Louis XV

ont pris une part fort active à la bataille de fleurs organisée par le Comité des Fêtes Niçoises. Le premier prix lui a été décerné sous forme d'une très élégante bannière.

Judi 4 Mars 1897, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

15^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN
avec le concours de M. ARAMIS, du Théâtre de Covent Garden
et des principaux Concerts de Londres

- | | |
|---|-----------------|
| <i>Symphonie en la</i> (n ^o 7)..... | Beethoven. |
| A. Poco sostenuto e vivace — B. Allegretto — C. Presto — D. Allegro con brio. | |
| <i>Suite d'orchestre en fa majeur</i> | Silvio Lazzari. |
| 1. Prélude — 2. Adagio — 3. Scherzo — 4. Epilogue. | |
| A. Air d' <i>Hélène et Pâris</i> | Gluck. |
| <i>Mélodies Grecques</i> | * * |
| 1. Pourqu ⁱ ta mère — 2. Chanson des Bergers. | |
| M. ARAMIS. | |
| <i>Chanson de Solveig</i> | Ed. Grieg. |
| A. <i>Ah! Viens calmer ma fièvre</i> | Schumann. |
| B. <i>Rondel de l'Adieu</i> | I. de Lara. |
| C. <i>Automtide</i> | id. |
| M. ARAMIS. | |
| <i>Espana, rapsodie</i> | Chabrier. |

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Demain mercredi 3 mars, à 3 heures et demie, représentation de M^{lle} Marie-Durand, du théâtre des Variétés, M^{lle} Baréty, de la Comédie-Française et de M. Dieudonné, du théâtre du Vaudeville, *Clara Soleil*, comédie en trois actes, par Ed. Gondinet et G. de Kerdrel.

Judi 4 mars, à 3 heures et demie, représentation de M. Dieudonné, *les Vivacités du Capitaine Tic*, comédie en trois actes, par E. Labiche et E. Martin.

Vendredi 5 mars, à 3 heures et demie, *Clara Soleil*.

Samedi 6 mars, à 3 heures et quart, matinée-causerie par M^{me} Thénard, de la Comédie-Française.

CINQUIÈME

EXPOSITION INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS

Règlement de la Tombola

I. — Les tableaux, aquarelles et objets d'art faisant partie de l'Exposition et achetés par le Comité pour la Tombola, sont répartis par voie de tirages au sort dans les conditions suivantes:

II. — Tout porteur de billets de la Tombola participe à chacun des tirages effectués aux dates suivantes:

Samedi 6, 13, 20, 27 février, 6, 13, 20, 27 mars, 3 avril et jour de la fermeture de l'Exposition.

III. — Le tirage des billets a lieu à la date indiquée, dans le local même de l'Exposition, à 3 heures de l'après-midi.

IV. — Les lots ne seront délivrés qu'après la fermeture de l'Exposition.

V. — On trouve des billets à l'Exposition des Beaux-Arts et au Casino.

Voici les numéros sortis aux quatre premiers tirages:

Premier tirage, samedi 6 février:

N^{os} 11 — 1994 — 2947 — 4006 — 387 — 1287

Deuxième tirage, samedi 13 février:

N^{os} 1394 — 336 — 2435 — 2838 — 2218 — 3759.

Troisième tirage, 20 février:

264 — 2594 — 4335 — 1111 — 2029 — 1561.

Quatrième tirage, 27 février.

2783 — 284 — 489 — 3830 — 1676 — 421.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi 23 Février 1897

Le 5^e Prix supplémentaire a réuni trente-deux tireurs. M. Strélok, 11 sur 11, premier; M. Kerr, 10 sur 11, deuxième; la troisième place a été partagée entre MM. Scheonborn et Lonhienne, 9 sur 10.

Autres poules gagnées par MM. de Montesquiou, Galfon, et Blake.

Mercredi 24 Février

Quarante-deux tireurs ont pris part au Prix de l'Ebre. Les deux premières places ont été partagées entre MM. Paccard et Mackintosh, 9 sur 9; M. Scheonborn, 8 sur 9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Galfon et Robinson.

Judi 25 Février

Le 6^e Prix supplémentaire a réuni vingt-trois tireurs. Les deux premières places ont été partagées entre MM. Soriano et Mackintosh, 7 sur 7; M. de Montesquiou, 7 sur 8, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. de Dalmas, Galfon et Blake.

Vendredi 26 Février

Quarante et un tireurs ont pris part au Prix du Minho qui a été gagné par M. le comte Cioleck, 13 sur 13; M. le baron de Rothschild, 12 sur 13, deuxième; la troisième place a été partagée entre MM. Soriano et Day, 13 sur 14.

Lundi 1^{er} Mars

Vingt-six tireurs ont pris part au Prix du Mançanarez, qui a été gagné par M. de Montesquiou avec 8 pigeons sur 8; la seconde et la troisième place a été partagée entre MM. A. Poizat et Roberts, 7 sur 8.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Moncorgé, Gourlay et Robinson.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nicc. — On lit dans le *Petit Marseillais* du 28 février:

La barque de pêche *Saint-André*, patron Charles Sigaud, a capturé, sur la côte d'Antibes, un énorme requin de 1,200 kilos. Le terrible squala a opposé une résistance désespérée et après des efforts inouis, les matelots ont pu le hisser à bord du bateau. Un homme a été sérieusement blessé. Hier, de nombreux curieux sont allés voir ce requin à la Jetée-Premenade.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Me voici de retour à Paris, après une trop courte excursion à Monte Carlo. Je reviens émerveillé: jamais saison n'a été plus belle; jamais je n'avais vu pareille affluence. D'où vient cet empressement de l'Europe à se rendre sur le coin favorisé du soleil? Les gens qui veulent tout expliquer prétendent que les bruits de peste et de choléra ont empêché un grand nombre d'Anglais de se rendre en Egypte et en Afrique. Est-il besoin de chercher une explication? La vérité est que Monte Carlo est le plus beau pays du monde.

Je suis revenu de Monte Carlo à Paris en compagnie d'Anglaises auxquelles j'avais été présenté à Londres il y a quelques années. Elles ne tarissaient pas d'éloges sur la Principauté:

— Les Anglais, me disait l'une d'elles, ne sont pas gais dans leurs pays! Ils sont même mélancoliques et atteints de *spleen*. Ce qui tient à ce que en hiver notre pays est sombre. A Monte Carlo, au contraire, la nature sourit. Le ciel est bleu, la mer est bleue; le soleil réchauffe et donne à tout des reflets joyeux. Comment ne pas penser à vivre, c'est-à-dire à s'amuser, en ce délicieux séjour. C'est ce qui explique la prospérité croissante de la Principauté de Monaco.

On s'y dispute à prix d'or les moindres parcelles de terrain. Jamais je n'avais vu autant de nouvelles constructions; jamais on n'en avait autant projeté pour la saison prochaine. Il n'y a plus guère qu'à Monte Carlo qu'on puisse faire encore de beaux placements de père de famille en achetant des terrains. Avec un peu de patience on est assuré d'obtenir un bénéfice superbe. Il y a une quarantaine d'années environ, le terrain des Spélugues — où se trouve actuellement le Casino — valait cinquante centimes le mètre. Aujourd'hui il vaut deux cents francs! Ce qui justifie ce mot d'un homme d'esprit: « La Principauté a été obligée de s'annexer Nice, qui est un « faubourg de Monte Carlo ».

Un faubourg très gai d'ailleurs en ce temps de Carnaval. J'ai rarement vu fête plus brillante que le bal donné dans les salons du Riviera-Palace. Les officiers de l'escadre y étaient en grand nombre et la colonie étrangère était représentée par ses beautés de marque. Nous citerons au hasard quelques noms: comte et comtesse du Chastel, A. de Rothschild, comtesse Jacquemont, prince Poniatowski, sir et lady Campbell Clarke, colonel Raws, général Westropp, comte et comtesse Cleyes de Lirn, etc.

×

Mais je m'aperçois, qu'au lieu de chroniquer sur le Carnaval de Nice je justifierais mieux le titre de cette causerie, en vous parlant du Carnaval dans notre bonne ville de Paris.

Le carnaval au XIX^e siècle, dans la capitale de la France, ne rappelle que de très loin les hautes liesses et copieuses beuveries d'autrefois. On mange encore des oies, des dindons et des crêpes, arrosés de belles rasades. Mais les masques ne sillonnent plus les rues avec autant de liberté qu'au XVI^e siècle. Voici, en effet, ce que raconte un chroniqueur du temps:

« Des troupes de masqués, en robes retournées, barbouillées de farine ou charbon, faux visage de papier, portant argent à la mode ancienne, accompagnées de musiciens ou de valets tenant des flambeaux, se présentaient dans toutes les maisons où l'on donnait soirée, y entraient sans autorisation, faisaient danser les demoiselles, offraient des dragées aux dames et proposaient des défis aux dés. De telles libertés choquaient fort les particuliers, qui, n'osant pas résister ouvertement, éteignaient leurs lumières, répondaient qu'il n'y avait personne, qu'on était couché, et faisaient sortir leurs filles et leurs femmes par l'huis de derrière. Ces précautions n'évitaient pas toujours les injures, les querelles et les rixes; les valets des masques profitaient du tumulte pour voler, dérober toutes les provisions de l'office et débaucher les chambrières... »

Nous voilà loin de ces orgies. Nous sommes même loin du Carnaval tel que le dépeignit Jules Janin:

« C'est une cohue immense, c'est une mêlée immense, c'est une ivresse immense. Les beaux jeunes gens de la ville et les belles petites-maitresses, encore toutes pâles et tout en désordre du festin et du bal de la nuit, accourent et se rangent sur le chemin pour voir tout le peuple descendre. »

Sur nos boulevards on vend l'itinéraire du bœuf-gras. En fait de bals échevelés, nous n'avons que le bal de l'Opéra où les grelots de la folie font peu de tapage, bien que sur les murailles de suggestives affiches de Chéret invitent les amateurs aux réjouissances de l'Académie Nationale de musique.

Rabelais a dit que « le rire était le propre de l'homme. » Rirait-il beaucoup s'il revenait sur cette terre pour assister aux défilés officiels que des hommes de théâtre préparent comme ils le feraient pour une apothéose de féerie.

Cette préparation des joies publiques a pourtant un côté pittoresque. Les oisifs se dirigent avec amour vers le Palais de l'Industrie à moitié démolí, où les décorateurs et les costumiers font merveille.

C'est là qu'on choisit les femmes qui feront l'ornement de la cavalcade. Il en faut une centaine; il en est venu déjà plus de quatre cents. Il faut de jolies femmes; il en est venu beaucoup de laides. Ce n'est pourtant pas très tentant de s'exposer en public, pour trois francs par jour, les épaules nues, par un temps assez froid.

Mais il y a l'amour-propre d'être choisie et d'obtenir ainsi comme un prix de beauté, la joie de porter un habit pailleté, et, disons-le, cet amour d'être en vedette qui ferait faire des folies aux femmes du petit monde parisien. Il y a aussi l'enivrement passager qui, bien que factice, fait oublier pour quelques heures les tristes réalités de la vie. D'ailleurs, chacun a son idéal: pour quelques-uns, c'est de faire cortège au bœuf-gras; pour d'autres, c'est de faire partie de l'Académie.

×

Nous venons d'avoir une belle réception: celle du marquis Costa de Beauregard.

C'est un gentilhomme savoyard, très élégant, très aimé au Jockey-Club, aimant le sport, aimé des salons où l'on cause, qui fut un brave officier pendant la guerre de 1870, un membre distingué de l'Assemblée Nationale. Il a écrit quelques volumes fort appréciés des lettrés; mais il n'a fait de la littérature que par délassément, sans prétention d'être homme de lettres. C'est surtout le galant homme, le grand seigneur que l'Académie a voulu recevoir, afin de maintenir la tradition qui veut qu'elle ne soit pas seulement un cénacle de terreurs de plume. Elle n'a pas beaucoup pris le temps de demander à ce descendant d'une grande famille, ce qu'il avait écrit. Elle ne s'est même pas préoccupée de ses tendances politiques ou religieuses et n'a pas voulu savoir s'il n'avait pas un peu trop de sympathie savoyarde pour son grand compatriote Joseph de Maistre. Elle a vu en lui un homme ayant un parfum d'élégance et de haute vie, sentimental et fin, héroïque à l'occasion, un homme de cœur, de talent et de bonne compagnie. Elle lui a ouvert les bras. M. Emile Zola aurait été plus littéraire, mais il n'aurait certainement pas fait un aussi charmant éloge de Camille Doucet, en parlant doucement, le coude appuyé sur la tribune, comme un causeur de salon s'appuyé sur la cheminée, en racontant des anecdotes exquises, en faisant des mots pleins de cette impertinente voilée qui

était le charme des habitués des salons de l'ancien régime. On ne pensait plus du tout à la question d'Orient en l'écoutant.

M. Edouard Hervé lui a répondu dans un discours très remarqué où il a fait une histoire des grands hommes de la Savoie tendant à prouver — ce qui est vrai — que l'annexion littéraire de ce pays à la France datait de loin.

C'était une belle séance où se pressaient le monde du faubourg Saint-Germain, les ambassadeurs, les hommes de lettres. La Savoie était très représentée par un lot de notabilités de la région venu par train spécial. Il y avait, en outre, beaucoup de jolies femmes d'une supérieure élégance, quelques prélats, des officiers. L'assemblée rappelait certainement les réunions académiques aux époques royales. Le marquis Costa de Beauregard avait un air d'aisance très remarqué: on aurait cru qu'il prenait simplement séance dans cette Académie Florimontane qui servit de modèle à l'Académie Française et dont l'hôtel avait l'avantage d'avoir des fenêtres donnant sur les magnifiques paysages du lac d'Annecy.

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

**VENTE DE BIEN DE MINEURES
après renvoi et au rabais s'il y a lieu**

Il sera procédé, le 26 mars 1897, à 9 heures du matin, devant M. le chevalier DE LATTRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, commis à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné appartenant indivisément: 1^o aux mineures Jeanne-Ernestine-Marie-Magdeleine STECCHI et Marie-Virginie-Léonie-Suzanne STECCHI, sœurs; 2^o à M. André DOUHIN, leur oncle.

Sur la poursuite de M. Fabio STECCHI, statuaire, demeurant à Nice, agissant au nom et comme tuteur légal et naturel de ses deux filles mineures sus nommées.

Ayant M^e VALENTIN pour défenseur, en l'étude duquel il a fait élection de domicile.

En présence dudit M. André Douhin, dessinateur au *Petit Niçois*, demeurant à Nice, subrogé-tuteur des mineures sus nommées.

Monsieur Douhin, se réunissant volontairement au tuteur, aussi sus nommé, pour faire procéder à la vente de l'immeuble dont il va être parlé.

DÉSIGNATION :

Une villa dénommée

VILLA ANDRÉE-JEANNE

située à Monaco, dans la Condamine, au quartier de la Colla, surmontée d'un étage sur sous-sol, et entourée d'un petit jardin; le tout d'une superficie de quatre cent vingt-sept mètres carrés environ, figurant au cadastre de la Principauté, sous les numéros 400 et 401 de la section B, et confrontant : de l'est et du midi, au chemin de Monaco à la Turbie, de l'ouest à la propriété Garrus, et, du nord, à celle de M. Ajani.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt octobre dernier, qui a homologué une délibération du conseil de famille des mineures STECCHI, tenue le cinq dudit mois d'octobre, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville, l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le quinze janvier dernier, et l'adjudication en a été fixée au 23 février courant, par ordonnance de M. le Président dudit Tribunal, en date du même jour, enregistré.

Mais conformément aux dispositions de l'article 388 du Code de Procédure civile, une autre ordonnance de ce magistrat, en date dudit jour, 23 février, aussi enregistrée, a remis au 26 mars prochain, l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné, pour être procédé aux termes de l'article 389 du même Code, si personne ne couvre la mise à prix ci-après.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée, par M. l'Avocat Général, à la somme de *trente-huit mille francs*, ci : **38,000 fr.**

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur, et pour tous autres renseignements, à M^e Valentin, notaire, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Monaco, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

(Signé) VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 79 recto, case 4. Reçu un franc.

(Signé) BERTONI.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, le **Samedi treize Mars** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à dix heures du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article trente-cinq des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR : **Modification à l'Article quarante-trois des Statuts.**

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, le **Samedi treize Mars** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à une heure de relevée, au Siège Social de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article trente-cinq des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR : **Modifications aux Statuts et notamment aux Articles deux, trois, quarante-deux et cinquante-cinq.**

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, le **Lundi 5 Avril 1897**, à deux heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteur de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article TRENTE-CINQ des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

**Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 1897 et Rapport des Commissions ;
Approbation des comptes ;
Fixation du dividende.**

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
rue du Tribunal, 2

AVIS

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-dix sept, enregistré, monsieur **Louis-Eugène Comte**, et madame **Joséphine Guizol**, son épouse, de Vallauris, ont acquis de monsieur **Joseph-Félicien Fabre** et madame **Joséphine Issert**, son épouse, demeurant tous deux à Monaco, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles qu'ils faisaient valoir à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Brégnat.

Les oppositions seront reçues au domicile élu en l'étude de M^e VALENTIN, notaire, dans le délai de huitaine, sous peine de forclusion.

Signé : VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

A VENDRE PAR LICITATION

Le 2 avril 1897, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. Eliacin PLANTIF, Juge audit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de Pierre-Joseph GASTAUD, en son vivant propriétaire, demeurant à Monaco.

Sur la poursuite de : 1^o la demoiselle Anna-Françoise GASTAUD, célibataire majeure, fleuriste; 2^o la dame Claudine-Louise GASTAUD, repasseuse, épouse du sieur Emile MICHEL, peintre, et celui-ci comme mari, pour la due assistance et autorisation à son épouse; 3^o le sieur Clément-François GASTAUD, jardinier; 4^o et le sieur Barthélemy-Adelin GASTAUD, soldat, au 88^e régiment de ligne; demeurant tous à Cannes, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e VALENTIN.

Contre : 1^o la dame Elisabeth JOURDAN, veuve de Henri GASTAUD, sans profession, demeurant à Cannes: prise tant en propre qu'en qualité de mère et tutrice légale de Elisa-Charlotte GASTAUD, sa fille mineure, demeurant avec elle;

2^o La dame Marie-Louise-Isabelle CLAVIO, veuve de Jean-Baptiste GASTAUD, cultivatrice, demeurant à la Turbie, prise tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Louise GASTAUD, frères et sœurs, ses quatre enfants mineurs, demeurant avec elle;

3^o Et la dame Elisa VERSIN, veuve de Charles GASTAUD, sans profession, demeurant à Nice: prise tant en propre qu'en qualité de tutrice légale de Joseph GASTAUD, son fils mineur, demeurant aussi avec elle: colicitants.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

en un seul lot :

LE PREMIER ÉTAGE ET UN MAGASIN

au rez-de-chaussée de la maison, sise à Monaco, rue des Briques, numéro 5.

Le **premier étage** comprend deux chambres et une cuisine, il confronte : au-dessus, les époux Couarraze; au-dessous, le magasin dont il va être parlé; à l'est et à l'ouest, M. Paul Olivier, et au midi, la rue des Briques.

Le **magasin** ne comprend qu'une seule pièce et confronte : au-dessus, le premier étage dont il vient d'être parlé; à l'est et à l'ouest, ledit M. Olivier, et au midi, la rue des Briques.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur, en date du 29 décembre dernier, enregistré et signifié.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe dudit Tribunal, le 26 février dernier.

MISE A PRIX :

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à la somme de **trois mille francs**, ci. . . . **3,000 fr.**

Fait et rédigé par M^e VALENTIN, soussigné, à Monaco, le 1^{er} mars 1897.

Signé : VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le 1^{er} mars 1897, folio 79, case 1^{re}. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Etude de M^e BLANC, notaire, à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

A VENDRE

Aux enchères publiques et volontaires, à Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire, le mercredi vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures, De 18,383 mètres carrés environ de terrains, divisés en deux parties par la voie ferrée, situés commune de

Roquebrune, quartier de la Veilla, entre Monte Carlo et le Cap Martin, près du pont Saint-Roman et de la frontière de la Principauté, au dessous et entre la nouvelle route et la mer en face la villa *La Poulido*.

En huit lots, des contenances approximatives et sur les mises à prix ci-après :

1 ^{er} lot de 2,455 mètres, mise à prix	20,000 francs
2 ^e — de 3,004 — —	24,000 —
3 ^e — de 858 — —	10,000 —
4 ^e — de 2,296 — —	20,000 —
5 ^e — de 898 — —	5,000 —
6 ^e — de 1,738 — —	10,000 —
7 ^e — de 2,791 — —	20,000 —
8 ^e — de 4,343 — —	20,000 —

ABLOTISSEMENT

Après la mise en vente de chacun de ces lots, il sera procédé, si la demande en est faite, à l'adjudication de deux ou plusieurs lots sur une mise à prix qui sera formée par la réunion des prix obtenus par l'adjudication partielle des lots ablotis.

Ces terrains se prêtent admirablement à la création de villas, d'un hôtel ou tout autre établissement.

Quartier très abrité et plein d'avenir :
Vue splendide sur la mer, Monte Carlo et l'Italie ;
Exposition plein midi ;
Dix minutes de Monte Carlo ;
Entrée en jouissance immédiate.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BLANC, notaire, détenteur du plan et du cahier des charges.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco
rue Grimaldi, 39.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION SUR BAISSE DE MISE A PRIX à Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire, le lundi 15 mars 1897, à 2 heures, une villa dénommée

VILLA DRYADE

située à Monte Carlo, entre les rues Bel-Respiro et Bellevue, consistant dans une construction genre chalet norvégien, élevée sur sous-sol et rez-de-chaussée d'un étage et mansardes, avec jardin. le tout clos de murs, d'une superficie de 375 mètres carrés 10.

Exposition en plein midi

Vue sur la mer et les côtes d'Italie

Entrée en jouissance immédiate

Prix de revient	70,000 fr.
Mise à prix	20,000 fr.
Consignation pour enchérir	4,000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Blanc, notaire.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur André MUSSO, restaurateur à Monaco, sont invités à se rendre, le 9 mars 1897, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, pour assister à la reddition de compte du Syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Monaco, le 25 février 1897.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Monsieur ARTHUR VIGNA, Chef d'Orchestre au Casino de Monte Carlo, remercie vivement les personnes qui se sont associées à sa douleur en assistant aux obsèques de son épouse,

Madame ALMA VIGNA

décédée à Monaco, le samedi 20 février 1897.

Monsieur et Madame L.-B. CROVETTO, née CODONEL, remercient vivement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur MARCELLIN CODONEL

leur beau-père et père, et les informent qu'une messe de huitaine sera dite pour le repos de son âme, le vendredi 5 mars courant, à 10 heures du matin, en l'église Sainte-Dévote.

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 28 février 1897

NICE, yacht à vap., <i>Eros</i> , fr., c. Talva,	passagers.
MENTON, yacht à vap., <i>Iris</i> , fr., c. Fournet.	id.
CANNES, yacht à vap., <i>Grace Darling</i> , angl., c. James,	id.
MENTON, yacht à vap., <i>Namouna</i> , amér., c. G. Bennett	id.
CANNES, yacht à vap., <i>Catania</i> , angl., c. Catr,	id.
ALGER, yacht à vap., <i>Catowmba</i> , angl., c. Evans,	id.
GÈNES, yacht à vap., <i>Ondina</i> , ital., c. Menada,	id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Martin,	id.
DUNKERQUE, vapeur <i>Noël</i> , fr., c. Benoît,	houille.
MARSEILLE, goëlette <i>Paul-Victorin</i> , c. Dol,	briques.
ID. cutter <i>Théodorine-Anastasie</i> , fr., c. Tinière,	id.

Départs du 22 au 28 février 1897

A LA MER, yacht à vap., <i>Iris</i> , fr., c. Fournet,	passagers.
ID. yacht à vap., <i>Grace Darling</i> , angl., c. James.	id.
ID. yacht à vap., <i>Catania</i> , angl., c. Catr,	id.
NICE, vapeur <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Martin,	id.
SAINT-TROPEZ, goëlette <i>Paul Victorin</i> , fr., c. Dol,	sur lest.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQUE MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

AVIS IMPORTANT

PAR SUITE DE FAILLITE

Vente d'articles de Broderie

AVEC GRAND RABAIS

MONTE CARLO

Maison Moncel, Avenue de la Costa

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D^r L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au Dr Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, mercredi, samedi et dimanche.

Timbres pour Collections
VENTE, ACHAT, ECHANGE
M^{me} V. MARMIN
JOUY-EN-JOSAS
Seine-et-Oise (France)
Achète toutes quantités de timbres
coloniaux ou étrangers ayant servi

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Février	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
22	766.8	765.1	764.0	765.5	767.0	12.8	13.5	14.2	13.0	12.9	68	S E très fort	Beau		
23	770.1	770.3	770.1	770.5	771.5	11.5	13.2	13.8	12.3	11.3	71	S O faible	id.		
24	772.2	772.1	771.3	771.3	771.7	12.5	14.4	14.3	12.1	11.5	65	id.	id.		
25	772.0	772.2	771.9	772.0	772.2	13.0	14.8	15.3	12.5	11.8	59	Calme	id.		
26	770.9	770.3	769.2	769.0	769.1	12.8	14.9	14.8	12.9	12.3	70	S E faible	Variable		
27	767.5	767.2	766.5	766.9	765.7	13.0	13.9	14.0	12.5	12.0	73	id.	id.		
28	764.0	763.8	762.2	762.5	762.0	13.2	13.5	13.2	12.5	12.0	79	id.	Nuageux		
DATES		22	23	24	25	26	27	28							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	14.2	14.0	14.8	15.5	15.1	14.0	14.0						
		Minima	11.1	9.9	10.2	10.9	10.9	11.0	11.8						
											Pluie tombée: 0 ^{mm}				